



Évaluation de dommages à la suite d'un sinistre

Sécurité civile – Ville de Lévis

Précisions sur le Programme d'aide financière

La Ville de Lévis agit uniquement à titre de facilitateur auprès de ses citoyennes et de ses citoyens en ce qui a trait au programme d'aide financière. Ce programme est géré exclusivement par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Merci d'écrire lisiblement

Type d'événement	
Date de l'événement	
Adresse du sinistre	
Nom de l'occupant	
Numéro de téléphone de la personne sinistrée	
Numéro de cellulaire de la personne sinistrée	
Adresse courriel de la personne sinistrée	
Nom du propriétaire du bâtiment (si différent de l'occupant)	
Numéro de téléphone du propriétaire (si différent de l'occupant)	
Synthèses des dommages causés par le sinistre	

Section réservée à l'administration – S.V.P ne pas remplir

Un avis de remise de propriété a été remis à l'occupant :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Des consignes de sécurité ont été expliquées à l'occupant :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Représentant Ville		Matricule	
Représentant Ville		Matricule	

Le formulaire rempli doit être acheminé à securitecivile@ville.levis.qc.ca ou par courrier à :

Direction du service de la sécurité incendie
Sécurité civile
2090, 3^e rue
Lévis (Québec)
G6W 5M6

Dernière révision : 30 avril 2018

Direction du service de la sécurité incendie

2060, 3^e Rue, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6 Tél. : 418 835-8269 Téléc. : 418 839-3003 www.ville.levis.qc.ca

